

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 20 octobre 2022

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 10/10/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY*

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Kévin DUBOIS

**Secrétaire de séance:** Jean-Claude SIRE

### **Objet: Demande de subvention pour travaux d'aménagement d'une salle hors-sac - DE\_028\_2022**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser l'opération d'investissement suivante : Aménagement d'une salle hors-sac dans le garage communal sis Place de la Mairie. Cette salle serait destinée à l'accueil des randonneurs et promeneurs.

La commune a contacté une entreprise qui nous a fourni un devis :

- Entreprise MARTINEZ Frères - ZI de Pastabrac- 11 260 ESPERAZA pour un montant total de 35 609.00 € HT

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet d'Aménagement d'une salle hors-sac dans le garage communal sis Place de la Mairie

DECIDE d'approuver l'estimation fournie par l'entreprise Entreprise MARTINEZ Frères - ZI de Pastabrac- 11 260 ESPERAZA pour un montant total de 35 609.00 € HT

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2023 et sollicite de l'Etat, de la Région et du Département l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Etat DETR (40 %)	=> 14 243.60 €
Région Occitanie (10%)	=> 3 560.90 €
Département (30 %)	=> 10 682.70 €

SOUS PREFECTURE DE LIMOUX (Aude)

Date de réception de l'AR: 24/10/2022

011-211103411-20221020-DE\_028\_2022-DE

Fonds Propres de la Commune (20%) => 7 121.80 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.  
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune  
DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_